

Vendredi, 11 Juin 1880

SOMMAIRE

UNE FANTAISIE STATISTIQUE. EFFETS DE LA PROTECTION. LE CHEMIN, Q. M. O. ET O. LE CLUB DE RÉFORME DE QUÉBEC. LES FRADES SONT L'ACCOMPAGNEMENT OBLIGÉ DES ÉLECTIONS AUX ÉTATS-UNIS.

UNE FANTAISIE STATISTIQUE

Il vient de paraître dans l'Opinion Publique, avec la signature de M. L. O. David, un article de haute fantaisie statistique, intitulé "Les ravages de l'émigration."

Nous ne voulons pas ignorer les ravages de l'émigration, pas plus que nous ne voudrions nier l'existence de l'Opinion Publique ou contester la signature de M. David; mais il nous est bien permis de ne pas accepter des excentricités arithmétiques pour des calculs ou des assertions fabuleuses pour des faits.

M. David dit que "M. Tassé, d'Ottawa, prétend sérieusement qu'il n'y avait pas plus de 250,000 Canadiens aux États-Unis." Puis il ajoute que "M. Donnelly (quel est ce personnage?) a porté ce chiffre à 700,000 et que M. Gagnon, du Travailleur, admet qu'il y en avait au moins 400,000."

M. David affirme pas qu'il parle sérieusement lorsqu'il donne ainsi à entendre que le Canada ne se trouve pas sur "le continent américain."

Supposons, ajoute-t-il, que nous nous trompions de 100,000, sur le recensement de 1881 et disons "700,000."

Quand on est si riche, on serait en effet bien coupable de ne pas se montrer généreux. Le mot mathématique, toutefois, nous paraît tant soit peu risqué, sous la plume d'un calculateur qui commence par affirmer qu'une augmentation de 36 pour cent pour dix ans, représente une augmentation de 3.60 par année. Rien que cela!

C'est un moyen aussi nouveau qu'expéditif d'établir le facteur constant d'une progression géométrique; avec un pareil début, on doit s'attendre à des merveilles et le résultat justifie pleinement cette attente.

M. David, en donnant à notre population un taux normal de 3.60 par année d'augmentation, n'a guère songé à l'énormité statistique qu'il commet; une exécution de 3.60 pour cent de la population par année des naissances sur les décès; mais ce serait une calamité. Pareil phénomène physiologique ne se serait encore jamais vu!

Si notre population s'était développée à ce taux depuis 1765, alors que nous étions en Canada, en Acadie et dans les États-Unis 84,000 canadiens-acadiens, nous serions, aujourd'hui, non pas 1,800,000 ou 1,700,000, selon que le prétend erronément toujours, mais alternativement, M. David; en effet, nous serions, en 1880, plus de 5,000,000 de canadiens-acadiens sur le continent d'Amérique. Or, attendu qu'on peut évaluer à environ 1,300,000 les acadiens-canadiens de l'Amérique Britannique, M. David doit, pour maintenir ses calculs, prétendre qu'il a établi mathématiquement qu'il y a aux États-Unis 4,000,000 de canadiens-français, ou, pour se conformer à son généreux procédé de concéder quelque chose, tenons qu'il se contente de 3,000,000.

Nous en resterions là de compte avec notre confrère, en renvoyant nos lecteurs aux articles publiés dans notre journal les 22 décembre et 5 janvier dernier, qui sont restés sans réponse sérieuse de la part de qui ce soit.

Nous serions peiné de voir exhiber des calculs et des états de chiffres pareils à ceux que vient de publier l'Opinion Publique à l'occasion de notre fête nationale; ce serait tout bonnement nous livrer au ridicule des juges compétents.

Quand on commence par dire qu'une augmentation de 36 pour cent pendant 10 ans établit un facteur constant de 3.60 par an; puis que, partant de cette prétendue augmentation de 3.60 par an, on pose comme chiffre des deux termes extrêmes de la progression 100,000 et 380,000 pour une période de 47 ans (de 1784 à 1831), et comme chiffres des deux termes extrêmes de la progression 100,000 et 1,700,000 (ou à peu près), pour une période de 96 ans (1784 à 1880), au

taux de 3.60 par cent par an, nous le répétons, on ne doit pas s'attendre à ce qu'on entame une discussion sérieuse, pour répondre à de pareilles assertions.

M. David atteint le sublime du genre qu'il a adopté; on lit dans son article: "On dit que les recensements des États-Unis ne portent pas ce chiffre (celui des Canadiens, français) à plus de 300,000."

Cet on-dit est magnifique. Nous serions curieux de savoir ce que diraient à M. David, les recensements des États-Unis, s'il prenait la peine de les consulter, avant d'affirmer qu'on ne peut plus sérieusement que "ses calculs sont corrects et ses assertions irréprochables."

Nous attendons—mais en attendant, nous ne voudrions pas conseiller aux personnes qui tiennent aux choses mathématiquement prouvées à donner des commandes à M. David.

EFFETS DE LA PROTECTION

On lit dans la Gazette de Soré: "En Canada, tandis que nous augmentons sans cesse notre dette nationale, les États-Unis réduisent la leur rapidement et d'une manière étonnante. La diminution pour le dernier mois est portée à \$15,228,035, et depuis le 30 juin 1879 à \$74,840,536. C'est là une réduction énorme pour l'espace de onze mois, et, si cette diminution continue sur le même pied, les États-Unis atteindront bientôt la position enviable et rare d'une nation sans dette publique. Nous soumettons ces faits à la sérieuse attention de nos politiciens canadiens."

La Gazette ne s'aperçoit pas qu'elle se confond elle-même en citant les États-Unis comme preuve de leur supériorité administrative. Ignore-t-elle qu'une protection extrême, qui équivaut presque à la prohibition, prévaut chez nos voisins? Cette même protection que nous avons adoptée ici, à un degré moindre, il est vrai, et que M. Barthe déprécie deux fois par semaine avec sa violence ordinaire.

Depuis des années nous demandons vainement qu'on adoptât le tarif protecteur, qui permet aux États-Unis non-seulement de faire face à leurs obligations, mais de liquider rapidement leur immense dette octroyée par une guerre fratricide. M. Mackenzie et les siens se refusent à notre demande, préférant entasser des déficits et porter atteinte à notre crédit, plutôt que de renoncer à de fausses théories économiques. Mais le peuple leur a infligé le sort qu'ils méritaient, et quoi qu'en dise M. Barthe, la renaissance se fait sentir presque partout dans les affaires.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, surtout quand il s'agit de pays dont la condition géographique est presque semblable, la protection produira ici, avant longtemps, les fruits que M. Barthe admire de l'autre côté de la frontière. La réputation prophétique de notre confrère recevra un sérieux accroissement, mais le pays tout entier en profitera.

ECHOS DU JOUR

Le chemin, Q. M. O. et O. est un splendide chemin, seulement il porte un nom absurde. M. Chépleau qui est un homme de goût et de sens se refusait à il à le baptiser d'une façon convenable? Pas de conciliation sur ce point!

Le club de réforme de Québec a l'intention de publier prochainement une nouvelle feuille qui sera considérée comme l'organe du parti libéral dans le district de Québec. On croit que cette feuille s'intitulera: Le Libéral. Quand aurons-nous un journal libéral avec lequel on puisse engager une discussion convenable et sérieuse?

Puisieurs de nos abonnés de la campagne se plaignent de ne pas recevoir notre journal régulièrement. L'expédition en étant faite de nos bureaux avec tout le soin possible, la faute doit retomber sur quelque officier des postes. Nous invitons ceux qui auraient des plaintes de ce genre à porter à les spécifier autant que possible afin de nous permettre d'y remédier.

Les fraudes sont l'accompagnement obligé des élections aux États-Unis. C'est à lui s'ingénier à trouver le meilleur moyen de fausser l'expression de l'opinion publique. Ce n'est un secret pour personne que sans des fraudes gigantesques, Hays ne siègerait pas aujourd'hui à la Maison Blanche. On peut s'attendre à de jolies choses à la prochaine élection présidentielle. Comme nos voisins ne connaissent peut-être pas le moyen de fabriquer des votes par le procédé de la trappe, on dit que M. Laflamme va faire un voyage spécial aux États-Unis pour communiquer son secret aux radicaux.

LEGISLATURE DE QUÉBEC

Québec, 10 juin.

L'Orateur prend son siège à 3 h.

Grand nombre de pétitions sont présentées en faveur de la construction d'un chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, devant porter le nom de compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et du Saguenay. La nouvelle compagnie demande un octroi de terre équivalent à \$4,000 par mille.

En réponse à M. Gagnon, Le premier dit que le gouvernement a payé \$1,000 à M. Beaudet, M. P. P., somme d'argent qu'il a déboursé pour le compte du chemin de fer de Lévis et de Kamouraska. Ce paiement lui a été garanti par l'administration précédente.

Grand nombre de motions demandant la production de rapports sont présentées. A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR.

Plusieurs bills privés sont pris en considération et lus une seconde fois.

L'honorable M. W. Lynch, en présentant un rapport sur la réception du rapport du comité général de la chambre sur les résolutions concernant les timbres, fait allusion aux remarques du député de Kamouraska, qui a essayé de démontrer que le gouvernement veut faire peser de nouveaux fardeaux sur le peuple. Il demande si un membre raisonnable de cette chambre peut contester un droit de dix cents sur chaque exhibit produit devant la cour des commissaires comme un fardeau onéreux.

M. Shehyn dit que le premier devoir de la chambre est de prendre des mesures pour faire face aux obligations contractées par la province. Il a voté l'autre jour en faveur de l'amendement de M. Gagnon s'opposant à toute taxe nouvelle, mais il l'a fait simplement au point de vue de la question de principe. Il propose, se confiant par M. Mercier, que le rapport du comité soit retiré, lorsque l'exposé du trésorier de la province, aura indiqué le montant des taxes qu'il est nécessaire d'imposer, dans le but de libérer la province de ses engagements.

M. Marion, le nouveau député de l'Assomption, prend la parole sur cette question. Son discours est remarquable de clarté et de concision, est vivement applaudi des deux côtés de la chambre. Il s'est prononcé vivement en faveur des résolutions démontrant qu'elles n'affectent presque rien des classes agricoles.

Le débat est continué par MM. Mercier, Flynn, Ross, Meunier, Pichard et Gagnon. L'amendement de M. Shehyn étant mis aux voix est perdu sur une division de 21 contre 40.

Les résolutions sont alors adoptées et la clause, relative à l'apposition des timbres sur les documents de la cour des commissaires, est rayée sur la proposition de M. Deschênes. Motion jointe faite pour la seconde lecture du bill ayant pour effet d'amender le code de procédure civile, une discussion s'engage sur l'utilité de changer entièrement le code et de calquer la nouvelle loi sur celle qui est en force dans l'État de New York.

Sur motion du premier ministre, la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le bill relatif au pont de Hull est lu une troisième fois et adopté. La chambre s'ajourne à 12.20.

LA LITTÉRATURE CANADIENNE

Par M. E. HOGAN.

Je viens vous entretenir, messieurs, de cette branche de la famille française que nous avons délaissée, dans le siècle dernier, sur les rives du Saint-Laurent, et qui, abandonnée à ses propres forces, a su s'y conserver et s'y développer avec une si merveilleuse puissance.

Depassant à peine 60,000 âmes en 1700, les Canadiens-français se trouvaient au nombre de 369,000 au recensement de 1850, dans le bassin du Saint-Laurent; ils dépassaient un million dans toute l'Amérique du Nord. Le recensement de 1871 a constaté la continuation de cette extraordinaire progression en nous montrant 1,080,000 Canadiens français dans l'Amérique Anglaise seulement. Ce prodigieux accroissement était dû à leur développement propre, puisque les seuls immigrants importés dans le pays étaient venus d'Angleterre; c'est un des faits les plus curieux que l'on puisse rencontrer dans l'ethnologie, et auquel on ne peut guère comparer, que l'exemple des colons hollandais au Cap de Bonne-Espérance.

Mais si ces progrès matériels ont été surprenants, les progrès intellectuels n'ont pas été moins notables; c'est ce que je vais tâcher de vous exposer, bien que le temps très limité dont chacun de nous peut disposer dans cette occasion, m'oblige à n'envisager que certaines parties de leurs travaux scientifiques et littéraires, depuis quinze à vingt ans.

Ce fut l'étude de leur histoire, qui fixa d'abord l'attention, et qui déterminait les premiers travaux des Canadiens; rien n'était plus naturel, puisque leur puissante cohésion et leur énergie virilité poussaient toute leur force dans le double sentiment de la religion et de la patrie. Déjà avant 1860, ils possédaient deux grands ouvrages historiques, celui de M. Garneau et celui de l'abbé Ferland, mais depuis lors la direction de leurs travaux a subi une certaine modification; on a procédé sur une échelle moins vaste, mais on a déterminé d'une manière plus savante et plus exacte la nature et le caractère de leur littérature.

Confinons-nous donc devant le comité Bibliographique International à Paris, juillet 1878.

des origines et des faits, à travers les-quel s'est produit le développement de cette jeune nation.

Les uns y ont contribué par des publications d'érudition pure, les autres, mettant à profit ces patientes recherches, en ont tiré des aperçus et des récits qui exercèrent et qui exercent déjà une influence considérable, non seulement sur l'histoire de leur propre pays, mais sur l'histoire des États-Unis eux-mêmes. Le temps ne me permet guère de procéder que par énumération.

Je rangerai dans la première classe: la série de Mémoires inédits publiés par M. l'abbé Verreault, le savant directeur de l'école normale de Montréal; les Mémoires du chevalier de Lorimier, lesquels, avec ce charme particulier de récits réels, laissent bien loin derrière eux les célèbres romans de Cooper. Le Dictionnaire généalogique de l'abbé Tanguay, vaste répertoire de toutes les familles francisées au Canada, qui est une véritable histoire de la colonisation et de la population canadienne. Le Recensement du Canada de 1871, édité par M. Ch. Taché, une des publications statistiques les plus détaillées et les plus claires qui aient paru dans ce siècle; le 4e volume, uniquement consacré à la statistique des siècles précédents, est à lui seul une très curieuse collection de documents historiques, dont nous n'avons pas l'équivalent en France. On a publié enfin en très grand nombre les relevés des registres de paroisses, travail qui a été inauguré par Mgr Langevin, évêque de Rimouski, dans sa publication des registres de Beauport. Enfin un très grand nombre de documents et d'extraits tirés des archives de la marine et de divers autres dépôts existant en France ont été imprimés et il convient de citer ici, bien qu'il ait paru à Paris, le curieux travail de M. Margry, conservateur des archives de la marine; c'est une véritable histoire de la découverte du Mississippi par La Salle, exclusivement composée avec des extraits des documents et pièces authentiques; la rédaction n'en est pas moins suivie et bien fondue, c'est une marqueretterie historique aussi originale qu'érudite.

D'un côté, plusieurs écrivains distingués, s'occupant sur ces collections de documents, et les complétant par leur érudition propre, ont publié des études d'une grande valeur: l'histoire du Canada par Garneau, le Dictionnaire topographique et historique de Bouchette, l'histoire du Canada de l'abbé Daniel, l'histoire de l'île d'Orléans par M. Turcotte; l'histoire des Abénakis par M. Maurank; les Mélanges historiques de M. Benjamin Sully et surtout son Histoire des Frontières, dont l'impression se termine en ce moment; cette excellente et savante monographie jettera un jour extrêmement précieux sur les origines et les développements de la population française au Canada.

Nous ne pouvons aussi particulièrement mentionner l'histoire de l'Ouest par M. Tassé; ces deux volumes, en nous racontant l'histoire pittoresque, héroïque, des aventuriers canadiens qui ont commencé à peupler l'Ouest de l'Amérique, dès avant l'année 1700, nous montrent que partout ils ont été les précurseurs de nos frères et qu'ils ont été les véritables fondateurs de ces grandes cités de Saint-Louis, Chicago, Milwaukee, Saint-Paul, Dubuque, etc. etc., dont les États-Unis s'enorgueillissent aujourd'hui. Ces études qui accusent les plus patientes recherches, seront d'une utilité incalculable à tous ceux qui voudront rétablir la véritable physiologie de l'histoire américaine.

Nous terminerons par M. l'abbé Casgrain; ses œuvres sont extrêmement variées, et il a su grouper une pléiade de jeunes écrivains, auxquels il a imprimé la direction la plus salutaire, tant pour la forme que pour le fond de leurs travaux. Sans parler ici de ses autres publications, l'histoire de Marie de l'Incarnation, l'histoire de l'Hôtel Dieu de Québec, la Chronique de la seigneurie de la Rivière Ouelle figurent parmi les plus sérieuses études historiques du Canada. Comme Augustin Thierry, de nos jours, au milieu des livres et des manuscrits, nous nous sommes de et aussi passionné que ce grand historien, il ne s'est point découragé, et il a su trouver des amis fidèles et dévoués dont le concours lui permet de poursuivre le cours de ses recherches.

Rappelons enfin ici, bien qu'il soit natif de France, un très érudit et qui a été le père de l'érudition canadienne, M. l'abbé Faillon; la Vie de la sœur Bourgeois, et l'histoire d'une colonie française en Amérique, sont des ouvrages que l'on consultera toujours avec fruit, et que beaucoup d'historiens américains ont très habilement traduits par fragments, dont ils ont parsemé leurs travaux, sans en prévenir le lecteur.

Tant d'efforts ne sont pas restés sans fruits, et leur influence a été si sérieuse et si considérable, qu'elle a modifié notablement, même à l'étranger, la physiologie traditionnelle qu'une routine séculaire avait imprimée sur l'histoire des colonies européennes en Amérique. Les Récits, que publie depuis un certain nombre d'années le célèbre historien allemand Parkmann, en portent évidemment l'empreinte, dans les aperçus nouveaux qu'il présente; bien que ses publications dénotent une connaissance incomplète des colonies européennes en Amérique. Les Récits, que publie depuis un certain nombre d'années le célèbre historien allemand Parkmann, en portent évidemment l'empreinte, dans les aperçus nouveaux qu'il présente; bien que ses publications dénotent une connaissance incomplète des colonies européennes en Amérique. Les Récits, que publie depuis un certain nombre d'années le célèbre historien allemand Parkmann, en portent évidemment l'empreinte, dans les aperçus nouveaux qu'il présente; bien que ses publications dénotent une connaissance incomplète des colonies européennes en Amérique.

Plusieurs causes intentionnelles pour contravention à la loi concernant la vente des liqueurs, ont été appelées hier devant le magistrat de police. Une seule a été déclinée: celle de Lawrence Shannon, qui a été condamné à \$20 et les frais.

portante et non moins salutaire à l'avenir.

Il ne faudrait pas croire que les Canadiens se soient exclusivement cantonnés dans les études historiques; ils ont aussi cultivé la poésie, le roman et la littérature légère. Ils ont particulièrement un très vif attrait pour la poésie. J'oserais presque affirmer qu'il n'y a pas un écrivain parmi eux qui n'ait commencé par quelque ébauche poétique; ainsi a-t-on vu débiter MM. Chauveau, Casgrain, Sulte, Legendre, etc. etc. Pour un grand nombre, ce ne fut qu'une transition vers des travaux plus prosaïques et plus solides, mais plusieurs sont restés fidèles aux muses. Nous citerons parmi eux: M. Crémazien, l'auteur du chant national de Carillon; M. Pamphile Lemay, qui, après s'être essayé dans une épopée sur les traces du Camoëns, La découverte du Canada, a publié un poème de haute lice, intitulé Les Vengeances; M. Fréchet dont les gracieuses poésies relèvent plutôt de Lamartine et de Musset.

Cependant, dois-je le dire? Il ne me semble pas que ce soit le genre littéraire dans lequel les Canadiens aient obtenu le plus de succès. Si nous nous exprimons ainsi c'est par pur amour de l'art; peut-être le milieu social dans lequel nous vivons se prête-t-il mal aux inspirations poétiques, mais on ne saurait nier que toutes les poésies de notre époque ont un caractère de convention, quelque chose de factice, qui les rendra peu acceptables dans les siècles qui suivront. Nous ne méconnaissons aucunement les qualités réelles des jeunes poètes canadiens, ils ne valent pas beaucoup moins que nos propres poètes, mais malheureusement ils ne valent pas mieux!

C'est généralement le même abus du pittoresque coloré, de la phraséologie sentimentale; c'est le même abus du remplissage, par ce mécanisme lyrique, qui étant nouveau il y a 50 ans, paraît singulier et se fit admirer. Aujourd'hui cette facture littéraire est usée, banale: chacun peut voir, à travers les trous de ce vieux manteau des bardes de profession, les ficelles d'une formule convenue et méthodique qui joue l'inspiration, en cherchant le tire-l'œil et le bizarre.

Entre M. Coppé et M. Victor Hugo la différence n'est pas si grande qu'un vain peuple peut penser; et bien que ce dernier ait acquis un certain regain de popularité, avec ses élocutions et ses divagations politiques, il est fort douteux qu'il survive à ses imitateurs devant l'ennui de la postérité.

De la poésie au roman la transition est facile, cependant la production du roman est très récente au Canada: Charles Guérin par M. Chauveau et les Forestiers et voyageurs par M. Charles Taché, furent les premiers romans canadiens il y a environ 25 ans; depuis lors nous avons vu paraître Jean Rivard ou le Dérégulé, par M. Grin-Lajoie, un érudit qui se fit romancier par patriotisme, Jacques et Marie, par M. Bourassa, qui est aussi un peintre distingué; les romans très populaires de M. Marquette, ceux de M. de Boucheville et les plus charmants de tous, ceux de M. Albert de Gaspé, aimable et spirituel vieillard qui commença à écrire à l'âge de 70 ans, racontant les souvenirs de sa jeunesse, époque dont il a fait revivre les mœurs avec un intérêt palpant, au moment où elle allait s'éteindre dans l'oubli.

(A suivre.)

Le gouvernement de Québec a reçu de M. Ferguson, coroner du district de Beauharnois, une lettre datée du 31 mai dernier, offrant sa démission comme coroner. Il n'a pas encore été remplacé.

M. Adjudant Arthur Hudon, avocat, de la ville de Chicoutimi, a été nommé magistrat de district pour le district de Chicoutimi pour y administrer la justice durant l'absence de M. Francis H. O'Brien.

Les Charteux vont transporter le siège de leur distillerie en Angleterre. Ils font construire dans le comté de Sussex, une chauxerie élevée sur le modèle de celle qu'ils possèdent aux environs d'Abbeville. Tous les Charteux de France, pères et novices, pourront s'y installer, en cas de besoin, après le 20 juin.

Tout le monde connaît l'histoire de ce jeune homme qui, en jouant, avait avalé une fourchette, et en avait été quitte, heureusement, pour se la faire extraire ensuite par un docteur habile.

Un fait, à peu près de même nature, vient de se produire dans le département de l'Orne, à Cerisy. Dimanche dernier, un jeune homme de 17 à 18 ans, le nommé Vénard, ouvrier fileur, travaillant chez M. Oblin, a parié une somme de 5 francs qu'il avalerait un couteau.

Le pari a été mis aussitôt à exécution, et Vénard l'a gagné. Il se trouve donc maintenant le possesseur absolu et sans crainte d'être volé d'un instrument d'une longueur de 14 à 15 centimètres environ.

Pour un estomac, c'est dur, bien que le couteau ait la lame fermée... Jusqu'à présent, Vénard a pu continuer à travailler; il ne se plaint même pas. Mais est-il possible, pour une somme si modique, d'exposer peut-être sa vie, ou d'affronter pour le moins, dans un avenir prochain, une opération douloureuse que ne laisse pas que d'être extrêmement délicate! — Le Petit Caporal.

Plusieurs causes intentionnelles pour contravention à la loi concernant la vente des liqueurs, ont été appelées hier devant le magistrat de police. Une seule a été déclinée: celle de Lawrence Shannon, qui a été condamné à \$20 et les frais.

CHAPEAUX DE PAILLE

J'ai en magasin le plus grand assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE qui se soit jamais vu à Ottawa. Un coup d'œil dans ma vitrine prouveront ce que j'avance.

CHAPEAUX DE PAILLE. J'ai l'assortiment le plus varié de CHAPEAUX DE PAILLE qui ait jamais été monté à Ottawa. Un coup d'œil dans ma vitrine prouveront ce que j'avance.

CHAPEAUX DE PAILLE. J'ai des CHAPEAUX DE PAILLE canadiens, des CHAPEAUX DE PAILLE anglais, et des CHAPEAUX DE PAILLE américains de toutes couleurs et façons. Une collection essentiellement cosmopolite.

CHAPEAUX DE PAILLE. Et enfin, ce qui n'est pas le moins important, j'ai des CHAPEAUX DE PAILLE à des prix qui conviennent à toutes les bourses.

R. J. DEVLIN TOUS LES JOURS

GRANDE VENTE!

MARCHANDISES

Nouvelles et de Goût

CHÉZ

O'DOHERTY et Cie.,

110 RUE SPARKS

En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

CHÉZ

CHATHFIELD

92, RUE RIDEAU.

Hotel du Canada

Rues Albert et Alma, Hull, P.Q.

Mme F. X. GROULX

La boutique est fournie de vins, liqueurs et cigares de choix.

Nouveaux Arrivages

CHATELAIN

100 PIÈCES

COUPE PARFAITE OU PAS DE VENTE!

Avant d'acheter ailleurs!

N'oubliez pas nos chemises blanches pour 75 cents, ni nos chemises blanches à collets pour \$1.00.

CHATELAIN

CHATELAIN